

Charte GORVYN — Consultants IT

Version 1.0 · 23 septembre 2026

Préambule — objet et portée

Cette charte définit le cadre d'engagement mutuel entre **GORVYN** et les **consultants IT** inscrits sur la plateforme. Elle complète, sans s'y substituer :

- les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**, qui en fixent la valeur juridique contraignante ;
- la **Politique de confidentialité**, qui détaille le traitement des données personnelles.

Elle s'applique à tout consultant dont le profil est validé par l'administration GORVYN (statut **Actif**, **En mission**, etc.), quel que soit son statut juridique : Freelance (EURL, SASU, EI), Auto-entrepreneur ou Portage salarial.

Le rôle de GORVYN

GORVYN agit comme **intermédiaire** entre les consultants IT et les recruteurs d'ESN (Entreprises de Services du Numérique) — GORVYN n'est ni l'employeur, ni le client final du consultant.

Cette intermédiation est portée par le **Business Manager (BM)**, qui :

- qualifie et valide les candidatures avant intégration au vivier ;
- pilote chaque mise en relation (MEP) tout au long de son pipeline (à valider → entretien → négociation → mission active → clôturée) ;
- reste impliqué après la mise en relation via des points de suivi (check-ins), même une fois la mission en cours.

Engagements de GORVYN envers le consultant

Confidentialité et anonymisation

- Le CV transmis aux ESN est anonymisé (voir section suivante) et vérifié par le BM avant diffusion.
- Aucune coordonnée (email, téléphone) n'est communiquée à un recruteur avant validation d'une mise en relation.

Accompagnement

- Délai de qualification d'une candidature : 48h maximum.
- Une synthèse de recommandation rédigée par le BM (points forts, écarts éventuels, conseils d'entretien) accompagne chaque mise en relation validée.

Transparence financière

- Le modèle de rémunération de GORVYN (forfait apport d'affaires, éventuelle prime portage) est expliqué au consultant — voir section « Rémunération et transparence financière ».

Données personnelles

- Le consultant peut demander la correction de ses données à tout moment ; seul le BM applique la modification, afin que le profil diffusé respecte le format que lui seul maîtrise.
- Toute demande de suppression de compte est traitée sous 30 jours maximum (anonymisation conforme RGPD).

Périmètre de collecte

- GORVYN ne collecte que les données nécessaires à la mise en relation IT (pas de date de naissance, numéro de sécurité sociale, situation maritale, origine ethnique, opinions politiques ou religieuses).

Engagements du consultant envers GORVYN

Exactitude des informations

- Le consultant garantit l'exactitude des informations déclarées (TJM cible, disponibilité, statut juridique, stack technique, expérience) et s'engage à les mettre à jour en cas de changement.

Respect du processus de mise en relation

- Le consultant s'engage à ne pas contourner le processus officiel de mise en relation GORVYN avec un recruteur ou une ESN identifié(e) via la plateforme, et à signaler au BM toute sollicitation directe qu'il recevrait en dehors de ce processus.

Comportement professionnel

- Réactivité raisonnable aux sollicitations du BM (entretiens, propositions de mission).
- Posture professionnelle vis-à-vis des recruteurs et clients finaux rencontrés dans le cadre d'une mise en relation.
- Confidentialité des informations reçues sur les missions, briefs et clients finaux.

Anonymisation et protection de l'identité

Le CV diffusé aux ESN (« CV ESN ») est systématiquement anonymisé avant diffusion :

- **Nom complet** → **initiales**

- **Expérience professionnelle et formation** → **conservées en détail** (y compris les noms des entreprises clientes et des écoles), afin que le recruteur dispose de tous les éléments utiles à sa décision
- **Aucune photo, aucune coordonnée** (email, téléphone) sur le CV ESN

Le BM vérifie également, lors de la qualification, que la bio synthétique du consultant n'expose pas d'informations identifiantes ; si nécessaire, il demande une reformulation avant validation du profil.

Cette anonymisation protège le consultant d'un contact direct non sollicité et garantit que toute mise en relation passe par le processus officiel GORVYN.

Statuts juridiques éligibles et société de portage

GORVYN accueille des consultants sous les statuts suivants :

Statut	Détail
Freelance	EURL, SASU ou Entreprise Individuelle (EI)
Auto-entrepreneur	Statut micro-entreprise
Portage salarial	Le consultant est salarié d'une société de portage

Pour les consultants en portage salarial, la société de portage est catégorisée par GORVYN selon l'une de ces trois natures :

- **Partenaire** — accord de portage de revenus actif avec GORVYN
- **Neutre** — société utilisée par des consultants GORVYN, mais sans accord
- **Non référencée** — société tracée mais peu ou pas utilisée

Un consultant déjà lié à une société de portage lors de son inscription peut la conserver ; GORVYN peut également lui recommander une société partenaire s'il y est ouvert.

Rémunération et transparence financière

Forfait apport d'affaires — revenu principal de GORVYN, calculé comme $TJM \times 4,8$.

Ce forfait est versé à GORVYN par le recruteur partenaire lorsque la mise en relation est validée pour un démarrage de mission — il n'est jamais prélevé sur la rémunération du consultant.

Prime portage — revenu secondaire éventuel, versé par une société de portage **partenaire**, uniquement lorsque c'est bien GORVYN qui a mis en relation le consultant avec cette société (un consultant déjà rattaché à la société avant son inscription sur GORVYN n'ouvre pas droit à cette prime). Les conditions cumulatives d'éligibilité sont détaillées dans les CGU.

GORVYN s'engage à la transparence sur ce modèle économique : le consultant est informé de la nature de la rémunération de GORVYN sur chaque mise en relation.

Protection des données personnelles (RGPD)

GORVYN traite les données des consultants dans le respect du RGPD. Les principes clés applicables sont :

- **Finalités limitées** : gestion du vivier, mise en relation, facturation, communication opérationnelle (newsletter en opt-in uniquement).
- **Minimisation** : seules les données nécessaires sont collectées (identité, profil professionnel, CV original, photo optionnelle).
- **Droit de rectification** : le consultant peut demander la correction de ses données à tout moment ; seul le BM applique la modification (le profil diffusé doit respecter un format que lui seul maîtrise).
- **Conservation limitée** : données actives conservées tant que le compte est ouvert ; anonymisation immédiate en cas de désinscription ; données comptables (factures) conservées 10 ans par obligation légale.

Le détail complet des traitements, durées de conservation et droits des personnes fait l'objet de la **Politique de confidentialité** GORVYN, document de référence en cas de divergence avec la présente charte.

Droit de retrait et désinscription

Le consultant peut demander la suppression de son compte à tout moment, via son espace personnel ou auprès de son BM.

Délai : la demande est traitée sous 30 jours maximum (obligation RGPD).

Cas particulier : si une mission est en cours au moment de la demande, une période de préavis peut être nécessaire avant traitement.

Traitement : les données sont anonymisées (nom, prénom, email, téléphone, LinkedIn, photo, CV) plutôt que supprimées physiquement, afin de préserver la cohérence des historiques de mise en relation. Les documents (CV original, CV ESN, photo) sont supprimés physiquement. Les données comptables associées aux factures déjà émises restent conservées 10 ans, conformément à l'obligation légale.

GORVYN peut également, dans des cas graves (fraude avérée, tentative répétée de contournement du processus de mise en relation, non-respect des CGU), procéder à une désinscription à son initiative.

Acceptation, durée et évolution de la charte

Acceptation : cette charte est acceptée par le consultant lors de son inscription ou de sa validation sur la plateforme. Chaque acceptation est horodatée et rattachée à la version en vigueur.

Durée : la charte s'applique pendant toute la durée d'inscription du consultant sur la plateforme.

Évolution : les futures versions de cette charte feront l'objet d'avenants numérotés. Toute modification substantielle est notifiée au consultant, qui peut être invité à accepter la nouvelle version.

GORVYN — édité par ZAIMI Ahmed, Ingénieur d'affaires indépendant (IT), statut auto-entrepreneur (Maroc) — ICE 002541501000086 — Al Amine 2, Immeuble 3, Appartement 2, Salé, Maroc.